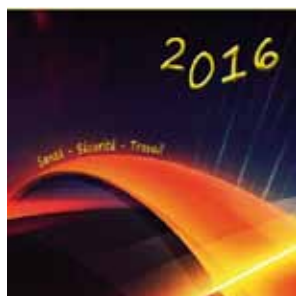




EDITO

Le mot
du Président



Toute l'équipe du Service de Santé au Travail du Pays de Saint-Malo vous présente ses meilleurs vœux.

Que 2016 nous offre de belles opportunités de collaboration, de partage et d'échange autour de la prévention.



SOMMAIRE

Dossier spécial :

Aide-mémoire sur le risque chimique

Pages 2 et 3

Actualités du Service :

Actions ciblées :

- 1- Sensibilisation des apprentis aux risques professionnels.
- 2- Sensibilisation aux risques liés aux fumées de soudage.

Page 4

PLAN SANTÉ TRAVAIL PLAN SANTÉ TRAVAIL CULTURE PRÉVENTION

Le **troisième Plan Santé Travail "PST3"** a été adopté le 8 décembre 2015 par le COCT (Conseil d'Orientation des Conditions de Travail). Il donne la feuille de route du gouvernement pour la période 2016 à 2020. Salué par les cinq confédérations syndicales et les cinq organisations patronales, le PST3 accorde la **priorité à la prévention plutôt qu'à la réparation**.

Ce plan fixe **deux axes stratégiques** et un axe support basé sur le renforcement du dialogue social et la mise en cohérence d'un réseau d'acteurs de la prévention, agissant auprès des entreprises, en particulier les TPE et PME.

Axe 1 : donner la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de prévention.

Axe 2 : améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien dans l'emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise.

Ces deux axes structurants s'inscrivent pleinement dans l'évolution de nos missions de Service de Santé au Travail et confortent celui-ci dans ses **actions d'information, d'évaluation des risques et de conseil** en matière de prévention.

Cette première Lettre^{infos} 2016, conçue dans cet objectif d'information, s'attache à vous donner quelques points de repères sur la **prévention du risque chimique**, présent dans tous les secteurs. Rappelons qu'un salarié sur trois est exposé à au moins un produit chimique dans l'exercice de son activité...

Je profite de cet éditto pour vous souhaiter à tous une bonne année... et une bonne lecture !

J.L FAVRE

Zoom sur... LE RISQUE CHIMIQUE

UN RISQUE SOUS-ESTIMÉ

Le risque chimique n'est pas un risque spécifique à un secteur. C'est un risque qui s'insinue dans la pratique de nombreux métiers. Son omniprésence est d'autant plus dangereuse qu'elle est souvent banalisée par les employeurs et les salariés, pour ne pas dire ignorée.

Ce déni du risque chimique ou sa méconnaissance sont à l'origine de mauvaises pratiques professionnelles pouvant avoir de graves répercussions sur la santé des salariés, la sécurité en entreprise et notre environnement.

La prévention du risque chimique commençant par une bonne information, nous vous proposons un aide-mémoire en 6 points.

1 LE RISQUE CHIMIQUE UN RISQUE POLYFORME

Le risque chimique n'est pas lié uniquement à l'utilisation d'un produit chimique, mais il peut également résulter d'un procédé de fabrication ou d'usinage avec émissions.

Le risque chimique peut donc prendre plusieurs formes : solide, liquide, poussières, fumées, vapeurs...

2 LE RISQUE CHIMIQUE UN RISQUE MULTIVECTORIEL

Les effets sur l'humain sont multiples : allant de la simple sécheresse cutanée à la brûlure chimique, en passant par les allergies respiratoires, les pertes de connaissance, l'infertilité, les cancers...

Les dangers associés : la plupart des produits chimiques et des émanations d'usinage sont inflammables. Il y a donc un risque d'incendie et/ou d'explosion.

Les effets sur l'environnement : la pollution. Une utilisation inappropriée, un stockage défectueux ou une évacuation inadéquate peuvent avoir des répercussions écologiques délétères.

3 LE RISQUE CHIMIQUE UN RISQUE ÉTIQUETÉ

Le législateur a prévu un système de repérage pour les produits chimiques : un étiquetage indiquant le nom et la nature du produit, un ou plusieurs pictogrammes identifiant le danger encouru et les conseils de prudence.



Pour de plus amples informations : www.inrs.fr

Toujours lire les étiquettes des produits avant emploi et suivre les précautions d'utilisation.

4 LE RISQUE CHIMIQUE UN RISQUE À ÉVALUER

Une démarche d'évaluation en 4 étapes :

- Inventorier les produits et émissions.
- Identifier les dangers et déterminer le niveau du risque.
- Hiérarchiser les risques potentiels en fonction des dangers toxicologiques et des conditions d'exposition.
- Élaborer et mettre en place un plan d'action (prévention).

Outils : Fiches de Données de Sécurité (FDS), étiquettes, fiches techniques, modes opératoires, fiches toxicologiques...

Différents outils sont à votre disposition : le logiciel SEIRICH de l'INRS, l'outil CLARICE de la CARSAT, E-LARA-BTP de l'OPPBTP.

Besoin d'aide ?

Le Pôle Prévention du STSM, est à votre disposition par l'intermédiaire de votre Médecin du Travail pour vous accompagner tout au long de votre évaluation des risques et vous conseiller sur les moyens de prévention.

Lucie BESNIER
Ingénieur Prévention Référente risque chimique

5 LE RISQUE CHIMIQUE LES MOYENS DE PRÉVENTION

- Faire le choix** de produits moins toxiques.
- Supprimer** le risque (ou le réduire) en engageant une démarche de substitution.
- Réduire** le nombre de salariés exposés et le temps d'exposition.
- Former et informer** les salariés sur le risque.
- Toujours se protéger !**

PRIORITÉ AUX PROTECTIONS COLLECTIVES

Travail en vase clos, encoffrement, captage à la source, aspiration et ventilation au poste de travail, automatisation et mécanisation de certains procédés...

SI LE RISQUE PERSISTE : PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Lunettes et visières, gants compatibles avec les produits utilisés, masques avec filtres, vêtements de travail adaptés (combinaison, bottes, tablier...)

BONNES PRATIQUES

- Ne pas manger, boire et fumer au poste de travail.
- Ne pas déflaconner les produits et ne jamais utiliser de produits non étiquetés.
- Ne pas laisser de bidons ou autres contenants ouverts.

6 LE RISQUE CHIMIQUE RÉGLEMENTATION / SUIVI MÉDICAL

La surveillance médicale est dite "renforcée" (SMR) pour les salariés exposés à des agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) de catégorie 1A et 1B. L'article R. 4624-19 du Code du Travail prévoit une surveillance comprenant au moins un examen médical selon une périodicité n'excédant pas 24 mois.

Les femmes enceintes ou allaitantes et les salariés mineurs font l'objet de dispositions particulières, concernant le risque chimique. Cf. art. D. 4152-10 CT, art. R. 4412-3 et R.4412-60 CT.

DANGERS PHYSICO-CHIMIQUES					DANGERS POUR LA SANTÉ		DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	
J'EXPLOSE	JE FLAMBE	JE FAIS FLAMBER	JE SUIS SOUS PRESSION	JE RONGE	JE TUE	JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ	J'ALTÈRE LA SANTÉ OU LA COUCHE D'OZONE	JE POLLUE

Depuis le 1^{er} juin 2015, le règlement européen CLP est devenu l'unique référence pour la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits chimiques. Ces nouveaux pictogrammes apparus en 2010 se substituent aux anciens symboles qui disparaîtront totalement au 1^{er} juin 2017.

ACTIONS CIBLÉES

Deux grandes actions de prévention élaborées en 2015 en partenariat avec la DIRECCTE, la CARSAT Bretagne et l'OPPBTB seront mises en œuvre et déployées par les équipes de santé au travail du STSM à compter de janvier 2016 :

La sensibilisation des apprentis aux risques professionnels.

CONSTAT :

- Une sur-accidentalité des apprentis : un apprenti sur 10 en formation est victime d'un accident de travail.
- Des structures d'accueil de petite taille souvent moins informées, moins sensibilisées à la prévention.

ACTION :

Favoriser la culture de prévention et le respect des bonnes pratiques, via 3 axes simultanés :

- CMA 35* (formation apprentis).
- STSM (visites d'embauche).
- Employeurs/tuteurs (visites d'entreprises).

* Chambre des Métiers et de l'Artisanat



Initiation d'une démarche participative avec les élèves de la CMA35 pour l'élaboration de plusieurs supports de prévention (dépliants, diaporamas, film).

7 dépliants en libre téléchargement sur notre site internet : www.sante-travail-saint-malo.org

La sensibilisation des employeurs et des salariés concernés par les risques liés aux fumées de soudage.

CONSTAT :

- Méconnaissance du risque lié aux fumées de soudage, entraînant des effets sur la santé.
- Multiplicité des procédés de soudage rendant le risque complexe.
- Insuffisance des moyens de prévention en entreprise, collectifs et individuels.

ACTION :

- Réaliser le repérage et l'évaluation du risque "fumées de soudage" (visites d'entreprises).
- Accompagner l'employeur dans la mise en oeuvre des mesures de prévention adaptées.
- Optimiser la prise en charge des salariés (suivi médical).



SOUDEURS

Quels risques pour votre santé ?

STSM Santé au Travail Pays de Saint-Malo

1 dépliant à destination des soudeurs + 1 fiche conseil à l'attention des employeurs

En libre accès sur notre site internet : www.sante-travail-saint-malo.org